

QUI EST-IL ?



C'est un **enseignant spécialisé** qui a suivi une formation certifiante, en complément de sa formation initiale. Il est titulaire du CAPA- SH (1^{er} degré) ou 2CA-SH (2nd degré).

Membre d'un **réseau diocésain** qui réunit et assure la formation continue de l'ensemble des enseignants spécialisés du 92, l'enseignant spécialisé est aussi **membre d'une équipe pédagogique** au sein d'un ou des établissements.

Il est un **observateur spécialisé**, une personne-ressource.

Chargé d'un **dispositif à petit effectif**, il peut ainsi prendre le temps **d'évaluer et d'analyser les besoins des élèves**.

SES MISSIONS

Il intervient en tant que **personne-ressource** et apporte son **appui** aux enseignants et personnel éducatif pour **prévenir et analyser** les difficultés d'apprentissage et d'adaptation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap.

Il **aide les élèves** individuellement ou en petits groupes au sein du dispositif sur le temps scolaire.

En premier, il peut penser, lors d'une **réunion pédagogique de rentrée**, à un temps ASH où on présente les élèves d'ULIS et les classes de référence dans lesquelles ils sont inclus.

Après, il met en place un **calendrier de temps de rencontres enseignants ordinaires et enseignants spécialisés**. Ce calendrier sera donné par le directeur afin de le rendre officiel.

Il **anticipe l'inclusion**, les programmes et les compétences travaillées. Il pense à trouver des outils d'adaptation et aux évaluations.

Au retour de l'inclusion, il met en place un **outil de liaison** pour savoir quelles compétences sont à reprendre.

Il intervient auprès de l'élève pour **développer l'autonomie** au collège-lycée et dans sa vie personnelle. Il l'accompagne dans son **projet de vie et son parcours professionnel**.

Il gère et coordonne **l'ensemble des enseignements** visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de chaque élève.

Il participe aux **équipes de suivi de scolarisation** pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves.



UN CHEF D'ORCHESTRE

Il est **coordonnateur d'ULIS**. Il est le point central des échanges entre **tous les partenaires** : familles, thérapeutes, professeurs d'inclusion, vie scolaire, enseignant référent, AVS.

Il conçoit, adapte et met en œuvre **l'emploi du temps** de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS.



LA REALITE AUGMENTEE

ANTICIPER – ORGANISER –
GÉRER – ÉCOUTER – ANALYSER
PARLEMENTER – ÉCRIRE –
OBSERVER – PATIENTER –



PLANIFIER – COMMUNIQUER –
– NÉGOCIER – CONSEILLER –
DISCUTER – ADAPTER –
ACCOMPAGNER – RELATIVISER

ET ACCESSOIREMENT ENSEIGNER !